

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 01181

Numéro SIREN : 319 883 344

Nom ou dénomination : COMPTOIR ELECTRIQUE FRANCAIS

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/007289

COMPTOIR ELECTRIQUE FRANCAIS
Société par actions simplifiée au capital de 4.800.000 €
5 chemin du Torey - 69340 Francheville
319 883 344 RCS Lyon

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier février,

La soussignée :

- **CEF (W) SA**
société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 56.000.000 €
dont le siège social est situé 5, rue Xavier Brasseur - L-4040 Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 103686,
représentée par Monsieur Ashley MACKIE et Ludovic BLETTYERY,

Associé unique détenant la totalité du capital de la société COMPTOIR ELECTRIQUE FRANÇAIS - CEF SAS ci-dessus désignée (ci-après la "**Société**"),

En présence de Monsieur Ludovic BLETTYERY, représentant permanent de CEF (W) SA en sa qualité de Président personne morale de la Société,

Etant précisé que le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société DELOITTE & ASSOCIES, a été préalablement informé des délibérations ci-après sur lesquelles l'associé unique est appelé à se prononcer,

Etant préalablement rappelé que :

- Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Société, les membres du Comité de Direction et Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par décision de l'associé unique ; cette révocation n'a pas à être motivée et n'ouvre droit à aucune indemnité ;
- Monsieur Bruno ARROYO, membre du Comité de Direction et Directeur Général Délégué de la Société, a été convoqué par lettre en date du 9 janvier 2024 à un entretien à l'effet d'échanger sur sa possible révocation et de recueillir ses observations quant aux raisons pour lesquelles cette mesure est envisagée à son encontre, lequel entretien s'est tenu ce jour.

A adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Monsieur Bruno ARROYO de ses fonctions de membre du Comité de Direction et de Directeur Général Délégué de la Société en application de l'article 15 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.



PREMIÈRE DECISION

(Révocation de Monsieur Bruno ARROYO de ses fonctions de membre du Comité de Direction et de Directeur Général Délégué de la Société en application de l'article 15 des statuts)

L'associé unique décide, en application de l'article 15 de statuts de la Société, de révoquer Monsieur Bruno ARROYO de ses mandats de membre du Comité de Direction et de Directeur Général Délégué de la Société, avec effet à la date des présentes.

L'associé unique rappelle, en tant que de besoin, que Monsieur Bruno ARROYO ne percevait aucune rémunération au titre des mandats susvisés.

DEUXIÈME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

**

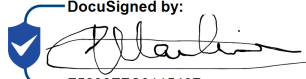
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui après lecture, a été signé par l'associé unique et par le Président de la Société.

Conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les articles 1367 et suivants du Code civil, le présent procès-verbal est signé électroniquement.


CEF (W) SA

repr. par :

DocuSigned by:

F5238FFC0115497...
M. Ashley MACKIE

DocuSigned by:

B1FFBB7C8923403...
M. Ludovic BLETTERY

DocuSigned by:

B1FFBB7C8923403...
CEF (W) SA
repr. par M. Ludovic BLETTERY
Président